

**Conférence des Parties contractantes
Groningue, Pays Bas
7-12 mai 1984**

Recommandation 2.10: Remerciements au gouvernement des Pays Bas et reconnaissance des mesures de conservation des zones humides prises aux Pays Bas

CONSCIENTE des progrès notables accomplis dans les travaux de la Convention grâce à la présente Conférence;

RENDANT HOMMAGE au gouvernement des Pays Bas pour l'appui financier généreux qu'il accorde au secrétariat intérimaire et pour l'organisation de la présente Conférence;

REMERCIANT le ministre de l'Agriculture et de la Pêche des Pays Bas ainsi que le commissaire de la reine pour la Province de Groningue, et pour leur hospitalité et pour leurs discours d'ouverture stimulants décrivant la politique nationale en matière de zones humides et les mesures de conservation envisagées pour les zones humides d'importance internationale d'Oostvaardersplassen, Oosterschelde, Markizaatsmeer, et Zwanenwater.

La Deuxième Conférence des Parties contractantes réunie à Groningue, Pays Bas, 7 12 mai 1984

EXPRIME ses remerciements les plus chaleureux et ses félicitations aux nombreuses organisations néerlandaises gouvernementales et non gouvernementales qui ont contribué à la réussite de la présente Conférence;

EXPRIME sa conviction que le gouvernement des Pays Bas tiendra pleinement compte de l'importance internationale du Markermeer, en tant que zone humide, lorsqu'il comparera les différents intérêts en jeu avant qu'une décision finale soit prise sur l'avenir de la région; et

REMERCIÉ le gouvernement des Pays Bas d'avoir accepté de jouer le rôle de chef de file au sein du groupe de travail spécial institué à Groningue, poursuivant ainsi sa participation active à l'élaboration de la Convention.